

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE110721001**

**Accorder un contrat de services professionnels à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la fourniture des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes de la Ville pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses. (Appel d'offres public 10-11550 / 4 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 22 décembre 2011

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

*M. Laurent Blanchard*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Vice-présidents

*M. Patrick Martin*  
Ville de Westmount

*M. Lionel Perez*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

#### Membres

*M. Daniel Bélanger*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*M. Richard Bergeron*  
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-St-Luc

*M. Christian G. Dubois*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*Mme Ginette Marotte*  
Arrondissement de Verdun

*M. Gaëtan Primeau*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*M. Bertrand A. Ward*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal, le 14 décembre 2011

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE110721001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la fourniture des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes de la Ville pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses. (Appel d'offres public 10-11550 / 4 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard  
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE110721001 .....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **Mandat SMCE110721001**

**Accorder un contrat de services professionnels à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la fourniture des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes de la Ville pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses. (Appel d'offres public 10-11550 / 4 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 23 novembre 2011, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1110721001. Ce dossier répondait au critère suivant :

*- Contrat de services professionnels d'un montant supérieur à 1 000 000\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 décembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE110721001 qui lui avait été confié. Des responsables du Service des finances de même que de la Direction de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ils ont d'abord présenté le contexte dans lequel s'inscrit ce contrat. L'administration municipale a accepté que le Service des finances implante un programme de certification des contrôles internes à la Ville de Montréal. Par cette décision, la Ville souscrit aux grands principes du cadre de contrôle véhiculé par le Conseil sur les critères de contrôle de l'Institut des comptables agréés et veut renforcer les outils dont elle dispose pour s'assurer que les contrôles sont appropriés et fiables. Elle veut donc se doter de normes de gouvernance exigeant de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en mains ces outils leur permettant d'assurer la maîtrise de l'évolution de leur environnement de contrôle.

Afin de mieux maîtriser l'implantation du programme, un projet pilote a été mis en place entre mars et septembre 2010. L'expérience du projet pilote a été concluante quant aux différents objectifs poursuivis, soit la validation de l'approche, l'utilité du programme et l'estimation des efforts à investir.

La Ville a donc procédé à un appel d'offres pour retenir des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes dans le but

d'assurer la qualité de la méthodologie, de l'approche de travail, et des produits livrés ainsi que la formation de l'équipe interne.

L'appel d'offres a été lancé le 30 mars 2011. Il y a eu quatre preneurs de cahiers des charges qui ont tous déposé une soumission. Les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes.

Deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage à la première étape et, après l'ouverture des deuxièmes enveloppes, la firme Ernst and Young a obtenu le meilleur pointage. L'adjudicataire a présenté un prix de 50 % inférieur à l'estimation interne et inférieur de 61 % au prix du deuxième soumissionnaire. Il est à noter que cet appel d'offres a été mené conjointement avec la Société de transport de Montréal qui a, par ailleurs, déjà octroyé sa partie du contrat cet automne.

Le Service des finances a expliqué que l'estimation avait été basée entre autres sur les soumissions présentées lors du recrutement d'une firme pour le projet pilote. Les soumissions déposées montrent que l'ensemble des soumissionnaires qui avaient aussi participé à l'appel d'offres préalable au projet pilote ont proposé cette fois des prix nettement inférieurs.

Appelés à commenter cette situation, les représentants des services municipaux ont émis l'hypothèse suivante quant aux prix proposés : les programmes de certification du contrôle interne sont relativement nouveaux dans les grandes entreprises publiques et on peut penser que les firmes ont choisi de réduire leur marge de profit pour obtenir un contrat important et susceptible de devenir une carte de visite prestigieuse pour des dossiers futurs auprès d'autres entreprises et institutions.

Les membres ont constaté la stratégie agressive de l'adjudicataire, dont la compétence est reconnue, pour s'approprier une bonne part de ce marché. Ils ont aussi manifesté un certain inconfort en raison du fait que la STM ait octroyé sa part du contrat longtemps avant la Ville. Une certaine synchronisation aurait été souhaitable, ont estimé les commissaires.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service des finances et de la Direction de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels supérieur à 1 000 000\$ présentant un écart négatif de plus de 20 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation des professionnels et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant que les explications fournies par les responsables du Service des finances et de la Direction de l'approvisionnement sont satisfaisantes et justifiables;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE110721001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.